

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

6^e séance, 17^e année

Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Saint-Romuald

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 25 novembre 2014, à 19 h 30, au centre administratif de Saint-Romuald, au 1860, 1^{re} Rue, Saint-Romuald, **sous la présidence de monsieur François Caron.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur François Caron, président du conseil des commissaires et du comité exécutif

Monsieur Michel Bédard, commissaire

Madame Pascale Bélanger, commissaire

Madame Lynda Bilodeau, commissaire

Monsieur Mathieu Boilard, commissaire

Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires

Monsieur Alain Gaudreau, commissaire-parent

Monsieur Jean-François Labbé, commissaire

Monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay, commissaire-parent

Monsieur Richard Légaré, commissaire

Monsieur Matthieu Mellon, commissaire-parent

Madame Catherine Nadeau, commissaire

Monsieur Freddy Ntako, commissaire

Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale

Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport

Monsieur Benoît Langlois, directeur général adjoint

Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale

Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications

Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs

Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires en date du 25 novembre 2014 ouverte à 19 h 37.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

Procès-verbal du conseil des commissaires

Commission scolaire des Navigateurs

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

CC-14-15-057

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Freddy Ntako et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire par le président
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil des commissaires du 23 septembre 2014 et du 11 novembre 2014
- 1.6 Résultats relatifs à l'élection scolaire du 2 novembre 2014
- 1.7 Interventions du public
- 1.8 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.9 Correspondance
- 1.10 Rapport du président

2.0 Décisions

- 2.1 Réorganisation de la structure du conseil des commissaires et des comités de la Commission scolaire des Navigateurs
- 2.2 Nomination de la vice-présidente ou du vice-président de la Commission scolaire des Navigateurs
- 2.3 Comité exécutif – Composition, nomination, mandat et durée
- 2.4 Comité de vérification – Composition, nomination, mandat et durée
- 2.5 Comité de gouvernance et d'éthique – Composition, nomination, mandat et durée
- 2.6 Comité des ressources humaines – Composition, nomination, mandat et durée
- 2.7 Nomination d'une représentante ou d'un représentant de la Commission scolaire des Navigateurs au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- 2.8 Nomination d'une représentante ou d'un représentant substitut de la Commission scolaire des Navigateurs au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- 2.9 Nom de la nouvelle école primaire – Quartier Saint-Nicolas
- 2.10 Répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le décret 704-2014

3.0 Information

- 3.1 Rapport de la directrice générale
- 3.2 Organisation scolaire 2014-2015

4.0 Rapport des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité EHDAA
- 4.6 Comité de parents

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

- 5.0 Questions diverses
 - 5.1 Questions et messages des commissaires
- 6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l’unanimité

CC-14-15-058

1.5 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil des commissaires du 23 septembre 2014 et du 11 novembre 2014

ATTENDU l’article 170 de la *Loi sur l’instruction publique*;

ATTENDU que les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil des commissaires du 23 septembre 2014 et du 11 novembre 2014 ont été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 20 novembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil des commissaires du 23 septembre 2014 et du 11 novembre 2014 et d’adopter ceux-ci tel qu’ils ont été rédigés.

ADOPTÉE à l’unanimité

1.6 Résultats relatifs à l’élection scolaire du 2 novembre 2014

La présidente d’élection de la Commission scolaire des Navigateurs, madame Danielle Goulet, a transmis à l’ensemble des membres du conseil des commissaires les résultats relatifs à l’élection scolaire du 2 novembre 2014.

Conformément aux dispositions de l’article 162 de la *Loi sur les élections scolaires*, les noms des candidats proclamés élus et les résultats officiels du scrutin sont inscrits dans le registre des procès-verbaux du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs.

Le président suivant a été élu à la suite d’un scrutin :

François Caron	2897 voix	63,38 %	ÉLU
Marc Brochu	1201 voix	26,37 %	
Jean-Jacques Raynaud	473 voix	10,35 %	

Les commissaires suivants ont été élus par acclamation :

Madame Catherine Nadeau	CIRCONSCRIPTION NUMÉRO 1
Madame Pascale Bélanger	CIRCONSCRIPTION NUMÉRO 2
Monsieur Richard Légaré	CIRCONSCRIPTION NUMÉRO 3
Monsieur Freddy Ntako	CIRCONSCRIPTION NUMÉRO 9

Les commissaires suivants ont été élus à la suite d’un scrutin :

CIRCONSCRIPTION NUMÉRO 4

Michel Bédard	162 voix	54,36 %	Élu
Marie-Josée St-Laurent	72 voix	24,16 %	
Sindy Ormerod	64 voix	21,48 %	

CIRCONSCRIPTION NUMÉRO 5

Lynda Bilodeau	181 voix	54,85 %	Élue
Michel Chabot	149 voix	45,15 %	

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

CIRCONSCRIPTION NUMÉRO 6

François-Yves Dubé	329 voix	67,56 %	Élu
André Légaré	158 voix	32,44 %	

CIRCONSCRIPTION NUMÉRO 7

Jean-François Labbé	164 voix	33,06 %	Élu
Félix Blanchette	158 voix	31,85 %	
Pascal Léveillé	133 voix	26,81 %	
Éric Beaudoin	41 voix	8,27 %	

CIRCONSCRIPTION NUMÉRO 8

Mathieu Boilard	206 voix	43,10 %	Élu
Marielle Lumineau	177 voix	37,03 %	
Jean-Pierre Marcoux	95 voix	19,87 %	

CIRCONSCRIPTION NUMÉRO 10

Marcel Vézina	323 voix	43,30 %	Élu
Martine Desprès	224 voix	30,03 %	
Philippe-Hubert Roy-Gosselin	144 voix	19,30 %	
Patrice Côté	55 voix	7,37 %	

CIRCONSCRIPTION NUMÉRO 11

Denis Vien	182 voix	53,85 %	Élu
Denis Shaink	156 voix	46,16 %	

1.7 Interventions du public

Aucune intervention

1.8 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire

Aucune intervention

1.9 Correspondance

Aucune correspondance

1.10 Rapport du président

Monsieur François Caron, président de la commission scolaire, donne de l'information à l'ensemble des membres du conseil des commissaires concernant la réorganisation de la structure du conseil des commissaires et des comités de la commission scolaire ainsi que sur le mandat des divers comités.

2.0 DÉCISIONS

2.1 Réorganisation de la structure du conseil des commissaires et des comités de la Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* a été modifiée par l'entrée en vigueur de certaines dispositions contenues au projet de *Loi 88* à la suite de l'élection scolaire du 2 novembre 2014;

ATTENDU que le président a été élu au suffrage universel;

ATTENDU que le conseil des commissaires est maintenant composé de onze (11) commissaires élus au lieu de vingt-trois (23);

ATTENDU que le conseil des commissaires est maintenant composé de quatre (4) commissaires-parents au lieu de deux (2);

CC-14-15-059
SG

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires lors de la séance extraordinaire du comité plénier du 18 novembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Labbé et résolu :

QUE la structure du conseil des commissaires et des comités de la Commission scolaire des Navigateurs soit celle consignée au document déposé aux présentes et versé aux archives sous la cote CC-14-15-059;

QUE cette structure soit mise à l'essai et révisée selon la volonté des membres du conseil des commissaires, le cas échéant, afin d'être mise en place au début de la prochaine année scolaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-14-15-060
SG

2.2 Nomination de la vice-présidente ou du vice-président de la Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU l'article 155.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les délibérations tenues lors de la séance extraordinaire du comité plénier du 18 novembre 2014 relativement à la nomination de la vice-présidente ou du vice-président de la Commission scolaire des Navigateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE monsieur François-Yves Dubé, commissaire, soit nommé à titre de vice-président de la Commission scolaire des Navigateurs à compter du 25 novembre 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-14-15-061
SG

2.3 Comité exécutif – Composition, nomination, mandat et durée

ATTENDU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le président de la Commission scolaire des Navigateurs, monsieur François Caron, est le président du comité exécutif;

ATTENDU les délibérations tenues lors de la séance extraordinaire du comité plénier du 18 novembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE le comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs soit composé du président de la commission scolaire, de quatre (4) commissaires, ainsi que d'un (1) commissaire-parent.

QUE les quatre (4) commissaires suivants soient nommés à titre de membres du comité exécutif;

- monsieur Michel Bédard, commissaire
- madame Pascale Bélanger, commissaire
- madame Lynda Bilodeau, commissaire
- monsieur François-Yves Dubé, commissaire

QUE le commissaire-parent suivant soit nommé à titre de membre du comité exécutif;

- monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

QUE le mandat du comité exécutif soit celui prévu au *Règlement interne relatif à la délégation de pouvoirs*;

QUE les membres du comité exécutif ou une partie de ceux-ci assument également les mandats qui sont attribués aux comités suivants :

- comité de la planification stratégique
- comité d'évaluation de la directrice générale

QUE la durée du mandat des membres du comité exécutif soit effective à compter du 25 novembre 2014 et prenne fin dès que le conseil des commissaires aura revu les orientations des comités de la Commission scolaire des Navigateurs et révisé le *Règlement interne relatif à la délégation de pouvoirs*.

ADOPTÉE à la majorité
1 contre avec mention
Monsieur Marcel Vézina

CC-14-15-062
SG

2.4 Comité de vérification – Composition, nomination, mandat et durée

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les délibérations tenues lors de la séance extraordinaire du comité plénier du 18 novembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Labbé et résolu :

QUE le comité soit composé de quatre (4) commissaires et d'un (1) commissaire-parent;

QUE le président de la Commission scolaire des Navigateurs, monsieur François Caron, soit membre d'office du comité de vérification;

QUE les quatre (4) commissaires suivants soient nommés à titre de membres du comité de vérification;

- monsieur Mathieu Boilard, commissaire
- monsieur Richard Légaré, commissaire
- monsieur Freddy Ntako, commissaire
- monsieur Denis Vien, commissaire

QUE le commissaire-parent suivant soit nommé à titre de membre du comité de vérification;

- monsieur Alain Gaudreau, commissaire-parent

QUE le mandat du comité de vérification soit celui consigné au cadre de référence tel que déposé aux présentes et versé aux archives sous la cote CC-14-15-062;

QUE les membres du comité de vérification ou une partie de ceux-ci assument également les mandats qui sont attribués aux comités suivants :

- comité budgétaire de la Commission scolaire des Navigateurs
- comité consultatif de transport
- comité relatif aux services de garde
- comité sur l'énergie et développement durable

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

QUE la durée du mandat des membres du comité de vérification soit effective à compter du 25 novembre 2014 et prenne fin dès que le conseil des commissaires aura revu les orientations des comités de la Commission scolaire des Navigateurs.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-14-15-063
SG

2.5 Comité de gouvernance et d'éthique – Composition, nomination, mandat et durée

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les délibérations tenues lors de la séance extraordinaire du comité plénier du 18 novembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE le comité soit composé de trois (3) commissaires et d'un (1) commissaire-parent;

QUE le président de la Commission scolaire des Navigateurs, monsieur François Caron, soit membre d'office du comité de gouvernance et d'éthique;

QUE les trois (3) commissaires suivants soient nommés à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique;

- madame Lynda Bilodeau, commissaire
- monsieur Michel Bédard, commissaire
- madame Catherine Nadeau, commissaire

QUE le commissaire-parent suivant soit nommé à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique;

- monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay, commissaire-parent

QUE le mandat du comité de gouvernance et d'éthique soit celui prévu à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

QUE le comité de gouvernance et d'éthique ait également pour fonctions de mettre à jour le *Règlement interne établissant les règles de procédures des assemblées délibérantes* et le *Règlement interne relatif à la délégation de pouvoirs*;

QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique ou une partie de ceux-ci assument également les mandats qui sont attribués aux comités suivants :

- comité Action-Commissaires
- comité relatif à la division en circonscriptions électorales du territoire de la Commission scolaire des Navigateurs
- comité relatif à l'application du *Règlement interne relatif aux frais de séjour et de déplacement des commissaires*
- comité sur l'intégration des œuvres d'art
- comité de promotion des élections scolaires
- comité de révision d'une décision

QUE la durée du mandat des membres du comité de gouvernance et d'éthique soit effective à compter du 25 novembre 2014 et prenne fin

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

dès que le conseil des commissaires aura revu les orientations des comités de la Commission scolaire des Navigateurs.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-14-15-064
SG

2.6 Comité des ressources humaines – Composition, nomination, mandat et durée

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les délibérations tenues lors de la séance extraordinaire du comité plénier du 18 novembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

QUE le comité soit composé de trois (3) commissaires et d'un (1) commissaire-parent;

QUE le président de la Commission scolaire des Navigateurs, monsieur François Caron, soit membre d'office du comité des ressources humaines;

QUE les trois (3) commissaires suivants soient nommés à titre de membres du comité des ressources humaines;

- madame Pascale Bélanger, commissaire
- monsieur Jean-François Labbé, commissaire
- monsieur Marcel Vézina, commissaire

QUE le commissaire-parent suivant soit nommé à titre de membre du comité des ressources humaines;

- monsieur Matthieu Mellon, commissaire-parent

QUE le mandat du comité des ressources humaines soit celui prévu à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

QUE les membres du comité des ressources humaines ou une partie de ceux-ci assument également les mandats qui sont attribués aux comités suivants :

- comité central de planification des mesures d'urgence
- comité des saines habitudes de vie
- comité concernant le *Règlement relatif aux critères d'admission, d'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire*
- comité des bourses étudiantes
- comité relatif à la reconnaissance
- comité relatif au mode de rémunération des commissaires
- comité de promotion de l'école publique

QUE la durée du mandat des membres du comité des ressources humaines soit effective à compter du 25 novembre 2014 et prenne fin dès que le conseil des commissaires aura revu les orientations des comités de la Commission scolaire des Navigateurs.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

**CC-14-15-065
SG**

2.7 Nomination d’une représentante ou d’un représentant de la Commission scolaire des Navigateurs au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec

ATTENDU les règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec concernant la composition du conseil général dans le but de permettre à toutes les commissions scolaires membres de la fédération d’y avoir son siège;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

DE nommer monsieur François Caron à titre de représentant de la Commission scolaire des Navigateurs au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE à la majorité

**CC-14-15-066
SG**

2.8 Nomination d’une représentante ou d’un représentant substitut de la Commission scolaire des Navigateurs au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec

ATTENDU les règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec concernant la composition du conseil général dans le but de permettre à toutes les commissions scolaires membres de la fédération d’y avoir son siège;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Freddy Ntako et résolu :

DE nommer monsieur François-Yves Dubé à titre de représentant substitut de la Commission scolaire des Navigateurs au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE à la majorité

**CC-14-15-067
DG**

2.9 Nom de la nouvelle école primaire – Quartier Saint-Nicolas

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs doit donner un nom à la nouvelle école primaire de Saint-Nicolas;

ATTENDU que le concours organisé afin de trouver le nom de la nouvelle école s’adressait à toute la population de Saint-Nicolas et de Saint-Rédempteur ainsi qu’aux élèves et membres du personnel des écoles de ces secteurs;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection lequel a analysé les suggestions de noms et leur justification dans le cadre du concours;

ATTENDU que le nom retenu par le comité de sélection est « École de l’Étoile »;

ATTENDU que ce nom, l’Étoile, rappelle le navire L’Étoile qui effectuait la navette entre Deschaillons et Québec et arrêtaient au quai Baker de Saint-Nicolas, que ce bateau à vapeur faisait la navette entre Québec et les paroisses de Lotbinière deux (2) fois par semaine et qu’il était la propriété des frères Baker de Saint-Nicolas, alors gestionnaires du quai;

ATTENDU que l’ensemble des rues de ce quartier fait référence aux navires et à la navigation à Saint-Nicolas;

ATTENDU que cette thématique est en lien direct avec celle de la Commission scolaire des Navigateurs;

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

ATTENDU les exigences et les restrictions émises par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission de toponymie du Québec relativement au choix et à l'utilisation du nom;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la nouvelle école primaire de Saint-Nicolas soit désignée par le nom suivant : École de l'Étoile.

ADOPTÉE à l'unanimité

À la suite de cette décision, monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles, donne de l'information à l'ensemble des membres du conseil des commissaires concernant les étapes qui ont été franchies en vue de réaliser le projet de construction de la nouvelle école à Saint-Nicolas.

2.10 Répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le décret 704-2014

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance du conseil des commissaires.

3.0 INFORMATION

3.1 Rapport de la directrice générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente son rapport tel que déposé à l'ensemble des membres du conseil des commissaires et donne de l'information additionnelle.

3.2 Organisation scolaire 2014-2015

Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs, présente le document relatif à l'organisation scolaire 2014-2015 dont la mise à jour date du 13 novembre 2014 à l'ensemble des membres du conseil des commissaires. Madame Gagnon informe les membres du conseil des commissaires qu'une augmentation de 421 élèves a été remarquée au niveau primaire, mais qu'il a eu une diminution de 115 élèves au niveau secondaire.

Elle donne de l'information additionnelle quant à la clientèle HDAA et répond aux questions des commissaires.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité exécutif

Aucun point

4.2 Comité de vérification

Aucun point

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Aucun point

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

4.4 Comité des ressources humaines

Aucun point

4.5 Comité EHDAA

Monsieur Matthieu Mellon, vice-président du comité EHDAA, informe les membres du conseil des commissaires que le comité s'est réuni le 3 novembre 2014. Lors de cette rencontre, il fut question de la refonte de la section « comité de parents EHDAA » du site Internet de la commission scolaire et d'une situation particulière rapportée par un parent du comité.

Il mentionne qu'ils sont en réflexion sur le mandat du comité et qu'ils verront à discuter, lors de la prochaine rencontre, de la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage – Secteurs primaire et secondaire*, de la clientèle HDAA et du processus de traitement des plaintes pour cette clientèle afin de fournir des avis à la commission scolaire.

4.6 Comité de parents

Monsieur Jérôme Demers, président du comité, informe les membres du conseil des commissaires que le comité s'est réuni le 17 novembre 2014. Lors de cette rencontre, il fut question des règles de régie internes du comité de parents et de la consultation auprès des conseils d'établissement quant au processus de traitement des plaintes.

Il mentionne que les membres du conseil des commissaires seront invités lors d'une prochaine rencontre afin que les parents puissent leur faire part de leurs préoccupations.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des commissaires

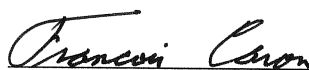
Aucune question et aucun message

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

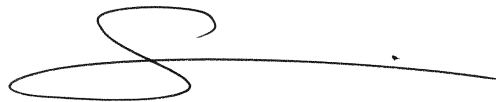
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 21 h 19.

ADOPTÉE à l'unanimité



François Caron
Président



Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale